Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 18 (1873)

Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Valais. — Les deux batteries d'artillerie de montagne du Valais ont été récemment réunies à Sion pour un cours de répétition. Elles ont été inspectées, le 18 septembre, par M. le général Herzog en personne, très désireux, dit-on, de se faire une opinion définitive au sujet de l'importance réelle et de l'utilité pratique de cette arme. On dit aussi que le général Herzog est porté lui-même à mettre en doute les services que l'artillerie coûteuse dont il s'agit peut rendre à l'armée suisse dans les circonstances actuelles.

— Promotions militaires pendant le 3° trimestre 1873 : Artillerie : Au grade de capitaine M. Maurice Ribordy, de Riddes; au grade de lieutenant M. E.-Marie Tavernier, de Martigny-Bourg.

Vaud. — L'inspection de l'armement, de l'équipement et de l'habillement, prévue par les art. 264 et 274 de la loi sur l'organisation militaire, est fixée au 26 octobre courant, dans chaque contingent.

- Voici la liste des officiers qui ont demandé et obtenu leur démission pour cause d'âge :

Etat-major d'arrondissement. Mercier, Louis, capitaine d'armement, à Orbe. Etat-major sanitaire Marcel, médecin-chirurgien, capitaine, à Lausanne. Artillerie. Ruchonnet, F., capitaine, à Rivaz; Amaudruz, Ls, lieutenant, à Lausanne.

Carabiniers. Greyloz, Henri, capitaine, à Ollon.

Infanterie. Ducret, Constant, commandant, à Lausanne; Déglon, Pierre-Louis, id., à Courtilles; Bessières, Ch., capitaine, à Lausanne; Ruffet, Jules-Marc-Antoine, id., à Arzier; Larpin, Henri, id., à Lausanne.

- Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 29 juillet, MM. Frédéric Mercanton, à Riez, 1er sous-licutenant de la batterie d'artillerie n° 23 d'élite, et César Boucherles, à Vevey, 1er sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 2 de landwehr.

Le 43 août, MM. Daniel Dutoit, à Lausanne, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du 10e bataillon d'élite et Jules-Henri Gleyres, à Aubonne, lieutenant de la compagnie du centre nº 1 du 26e bataillon d'elite.

Le 19 septembre, MM. Sigismond Gay, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon no 113, R. F., et Constant Léderrey, à Grandvaux, 2e sous-lieutenant du centre no 2, du 70e bataillon d'élite.

Le 3 octobre, dans le corps de l'artillerie, M. William Goy, au Brassus, 1er sous-lieute-

nant de la compagnie de parc nº 75 R. F.

Dans le corps de la cavalerie, MM. Emile Roussy, à Vevey, capitaine de la compagnie d'élite no 7; Henri Mandrot, à Echichens, capitaine de la compagnie no 35 R. F.; Emmanuel Nicod, à Echallens, lieutenant de la compagnie d'élite no 45; Rodolphe de Tavel, à Féchy, lieutenant de la compagnie no 35 R. F.; Henri Grand d'Hauteville, à La Tour-de-Peilz, sous-lieutenant de la compagnie d'élite no 45, et Henri de Cerjat, à Lausanne, sous-lieutenant de la compagnie no 34 R. F.

Dans le corps de l'infanterie, M. Auguste Warnéry, à St-Prex, capitaine-aide-major du

bataillon no 111 R. F.

Le 10 octobre. dans le corps de l'infanterie, MM. Sinéon Jaunin, à Fey, capitaine quartier-maître du 12° bataillon de landwehr; Adrien Jayet, à Moudon, lieutenant quartier-maître du 10° bataillon d'élite, au grade de capitaine; Jean-Samuel Porchet, à Corcelles-le-Jorat, 1e^r sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 1, et Emile Favre, à Thierrens, 1e^r sous-lieutenant du centre n° 1 du même bataillon.

Le 7 octobre, le Conseil d'Etat a promu au grade de 2e sous-lieutenant M. Magnin,

commis d'exercice du contingent de Montricher.

Il a paru et sera mis en vente incessamment:

PRINCIPES D'HYGIÈNE MILITAIRE POUR OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

par Dr A. Weinmann, lieut.-colonel fédéral, médecin de division traduits par Dr H. Golliez, et précédés d'une préface de F. Lecomte, colonel fédéral.